Informations de base

2004/2010(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Budget rectificatif 2/2004: section VIII partie B, Contrôleur européen de la protection des données **Subject** 8.70.60 Budgets annuels antérieurs	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	GILL Neena (PSE)	02/12/2002

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
LIBE Libertés et droits des citoyens, justice, affaires intérieures	CEYHUN Ozan (PSE)	05/02/2004

Conseil de l'Union européenne

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
03/02/2004	Publication de l'avant-projet de budget de la Commission	SEC(2004)0104	Résumé
17/02/2004	Vote en commission		Résumé
17/02/2004	Dépôt du rapport budgétaire	A5-0073/2004	
26/02/2004	Publication du projet de budget du Conseil	06699/2004	Résumé
08/03/2004	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
09/03/2004	Décision du Parlement	T5-0129/2004	Résumé
09/03/2004	Adoption du projet du budget par le Conseil		
09/03/2004	Fin de la procédure au Parlement		
29/04/2004	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2004/2010(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Base juridique	Traité Euratom A 177 Traité CE (après Amsterdam) EC 272
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/5/20680

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A5-0073/2004	17/02/2004	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T5-0129/2004 JO C 102 28.04.2004, p. 0027-0118 E	09/03/2004	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget du Conseil	06699/2004	26/02/2004	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Avant-projet de budget de la Commission	SEC(2004)0104	03/02/2004	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Budget 2004/0347
JO L 128 29.04.2004, p. 0045-0074 Résumé

Budget rectificatif 2/2004: section VIII partie B, Contrôleur européen de la protection des données

2004/2010(BUD) - 26/02/2004 - Projet de budget du Conseil

En date du 26 février 2004, le Conseil a établi le projet de budget rectificatif 2 pour l'exercice 2004 sur le financement du Contrôleur européen des données en reprenant en l'état l'avant-projet de budget rectificatif (voir résumé du 3 février 2004). Suivant ce projet de budget rectificatif 2/2004, le total des dépenses se monte à 111.301.527.149 EUR en crédits d'engagements et à 99.725.658.671 EUR en crédits de paiements.

Budget rectificatif 2/2004: section VIII partie B, Contrôleur européen de la protection des données

2004/2010(BUD) - 09/03/2004 - Acte final

OBJECTIF : arrêt définitif du budget rectificatif 2/2004. ACTE LÉGISLATIF : 2004/347/CE, Euratom. CONTENU : Le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 2/2004 de l'Union européenne conformément à sa résolution du 9 mars 2004 (se reporter au résumé de la résolution). Ce budget rectificatif vise à financer le budget du Contrôleur européen des données à hauteur de 1.272.000 EUR et prévoit la création de 15 postes au tableau des effectifs de la section VIII Partie B du budget 2004.

Budget rectificatif 2/2004: section VIII partie B, Contrôleur européen de la protection des données

2004/2010(BUD) - 09/03/2004 - Texte budgétaire adopté du Parlement

En adoptant le rapport de Mme Neena GILL (PSE, UK), le Parlement européen se rallie à la position de sa commission des budgets et approuve tel quel le projet de budget rectificatif 2/2004 de l'Union pour l'exercice 2004 visant à prévoir un budget de démarrage pour le Contrôleur européen des données. Ce faisant, le Parlement européen indique que ce budget respecte bien le plafond de la rubrique 5 des perspectives financières et qu'il ne porte pas atteinte à d'autres activités. Il demande au Contrôleur européen des données de remettre un rapport à l'autorité budgétaire avant le 30 septembre 2004 dans la perspective de la première lecture du budget 2005 par le Parlement. Ce budget permettra de dresser un état des lieux des besoins du Contrôleur des données et fera le bilan des progrès réalisés dans la mise en place de ses structures administratives et des procédures de recrutement. Il sera également l'occasion d'analyser l'accord de coopération passé avec le Parlement européen.

Budget rectificatif 2/2004: section VIII partie B, Contrôleur européen de la protection des données

2004/2010(BUD) - 03/02/2004 - Avant-projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation de l'avant-projet de budget rectificatif 2/2004 visant à financer le budget du Contrôleur Européen des données. CONTENU : La présente proposition porte sur la prévision de crédits sur les lignes budgétaires prévues à la sous-section VIII Partie B du budget 2004, destinée à financer le Contrôleur européen de la protection des données. Le contrôleur venant d'être nommé (voir ACI/2001/2150), il est important de doter son budget d'un montant lui permettant de démarrer ses fonctions. Vu sa nomination récente et l'impossibilité pratique pour lui d'introduire un budget rectificatif dans des délais courts, la Commission propose d'inscrire en section VIII Partie B les crédits et le tableau des effectifs qui avaient été approuvés par l'autorité budgétaire dans le budget 2002. Le présent budget rectificatif représente au total 1.272.000 EUR en dépenses et 90.000 EUR en recettes. Il prévoit également 15 postes au tableau des effectifs de la section VIII Partie B. Cette proposition est exactement conforme en terme de dépenses et de tableau des effectifs au budget voté en 2002 pour la sous-section VIII Partie B. Elle est légèrement différente en terme de recettes afin de prendre en compte l'impact des mesures transitoires de la réforme sur les recettes. En cours d'année 2004, le Contrôleur pourra lui-même, si nécessaire, présenter un autre budget rectificatif ajustant avec plus de précision le budget et/ou le tableau des effectifs de sa section budgétaire.